

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2243

12 septembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| AREIM TopHolding S.à r.l. | 107626 | Colorado Investments S.A. | 107627 |
| Bellavista Feeder Fund, SICAV-SIF | 107624 | Computer Business Center S.A. | 107627 |
| BPIC S.à r.l. | 107618 | Connaught Luxembourg S.à r.l. | 107623 |
| BPO LUX s.à r.l. | 107653 | Consobis S.A. | 107627 |
| Bressart Finance S.A. | 107619 | Consolidum S.à r.l. | 107621 |
| Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l. | 107618 | Convex S.à r.l. | 107624 |
| Bulco S.à r.l. | 107618 | Cortines S.A. | 107627 |
| BWPE - FTL S.C.A. SICAR | 107621 | Corvin S.A. | 107622 |
| Café Bel Canto S.à r.l. | 107622 | Corvin S.A. | 107625 |
| CA Holding Luxembourg S.A. | 107621 | Cowpoke Investments S.A. | 107642 |
| Caishenye | 107622 | Créaset International S.A. | 107620 |
| Cara Property S.A. | 107621 | Cruisopolis S.A. | 107622 |
| Carib Power Lux S.à r.l. | 107619 | Crynolis S.à r.l. | 107626 |
| CASHMERE Spf S.A. | 107623 | CSN Resources S.A. | 107626 |
| CASHMERE Spf S.A. | 107625 | Damballah | 107625 |
| Caster Investments S.A. | 107624 | Dawimo S.à r.l. | 107627 |
| C&C Construction Sàrl | 107619 | Emergentinvest S.à r.l. | 107623 |
| Cedar Partners S.A. | 107620 | GS 4 S.à r.l. | 107632 |
| Chameleon S.A. | 107620 | Highland Investments S.A. | 107664 |
| Chanpia Lux SA | 107624 | Poerf Holdco No 1 S.à r.l. | 107628 |
| CHA.SAR s.à r.l. | 107622 | PW Constructions S.à r.l. | 107632 |
| Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A. | 107619 | Randstad Luxembourg International S.à r.l. | 107635 |
| Chribet Lux S.à r.l. | 107625 | Randstad Luxembourg North America S.à r.l. | 107637 |
| Ciné Invest S.A. | 107623 | Spring Holding S.A. | 107653 |
| Citée Car | 107626 | Tamweelview European Holdings S.A. .. | 107650 |
| Classics Investment Holdings S.à r.l. | 107620 | Tillman G.m.b.H. | 107659 |
| Clavita S.A. | 107621 | Tillman Luxemburg GmbH | 107659 |
| Close Range S.A. | 107618 | Um Plaakert | 107662 |
| Coca-Cola Enterprises Luxembourg | 107618 | Unicity XIII Liverpool S.à r.l. | 107640 |
| Co-Investment 2 SCS | 107620 | Unicity XIII Nottingham S.à r.l. | 107640 |
| Coller International Partners VI Luxem- bourg | 107624 | Waypoint (Luxembourg) S.à r.l. | 107642 |

BPIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 162.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPIC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013102059/11.

(130123928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102062/10.

(130124273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bulco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 74.202.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102067/10.

(130123925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Coca-Cola Enterprises Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 62.499.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102087/9.

(130123785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Close Range S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 32, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 156.948.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 17 juillet 2013 à 11 heures

Décision:

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, l'Administrateur unique décide:
de procéder au transfert du siège social actuel, le 55 avenue de la Liberté à L-1951 Luxembourg, vers le 32, rue Notre
Dame L-2240 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013102119/14.

(130124290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bressart Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2012 a décidé:

de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Pierre GUERIN, dirigeant de sociétés, demeurant à Paris (France), 15, Rue du Grenier Saint-Lazare,
 - Madame Alexandra GUERIN-FRANCOIS, juriste, demeurant à Reims (France), 42, Rue de Courcelles,
 - Madame Jocelyne SOUTIRAN, dirigeante de société, demeurant à Luxembourg (L-1149), 305, Rue des Sept Arpents.
- pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2018 sur les comptes du 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2012 a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Pierre GUERIN, sus-désigné, pour la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2018 sur les comptes du 31 décembre 2017.

Pouvoirs de l'Administrateur-Délégué:

M. Pierre GUERIN assumera, sous sa responsabilité, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Pierre GUERIN.

Référence de publication: 2013102061/23.

(130124859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

C&C Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 39, cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 121.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102070/10.

(130124241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Carib Power Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013102072/11.

(130124871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013102082/10.

(130124868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cedar Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013, la décision suivante a été prise

Le mandat des administrateurs de M. Stéphane MORELLE, de Laurent SMOLEN et d'OLKAD Management Services S.à r.l. est renouvelé pour une période de six ans. Le mandat d'ALTER AUDIT S.A. comme commissaire aux comptes est également renouvelé pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013102073/12.

(130123882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Classics Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102084/10.

(130124732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Co-Investment 2 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013102086/10.

(130124626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Créaset International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 155.798.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 27/06/2013

Le 27/06/2013 à 11 heures, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Valérie Grosjean et de Monsieur Vincent Delvaux de leur mandat respectif d'administrateur de la société, avec effet au 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

Clémency, le 19/07/2013.

Référence de publication: 2013102094/13.

(130123892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Chameleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 162.597.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102110/9.

(130124118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Consolidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.251.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102092/10.

(130124001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.462.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102097/10.

(130123807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Clavita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 56.852.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102118/9.

(130123865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cara Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.314.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102103/12.

(130124043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

BWPE - FTL S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.629.

Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 21. Juni 2013

Die Aktionäre beschliessen einstimmig BDO Audit S.A. als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2014 wiederzuwählen.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013102068/13.

(130123793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cruisopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.853.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2013, la décision suivante est prise à l'unanimité:

1) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102138/13.

(130123806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

RECTIFICATIF

Le rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2011 publié en date du 26/06/2011 sous référence L120106702 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102132/11.

(130123864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Café Bel Canto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.446.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102098/10.

(130124436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Caishenye, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102099/10.

(130124162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CHA.SAR s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 141.841.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102109/10.

(130124809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.640.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013102106/12.

(130124185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Ciné Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.068.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A. et la société CINE INVEST S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 068, a été résiliée d'un commun accord avec effet au 1^{er} mai 2013, de sorte qu'à compter de cette date, le siège social de la société CINE INVEST S.A. n'est plus fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013102115/15.

(130124393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Connaught Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.000.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 47.733.

Extrait rectificatif dépôt initial n° L130113130

Suite à un déménagement,

- Monsieur Benjamin William Keswick, gérant de la société susmentionnée, né le 1^{er} septembre 1972 à Sydney (Australie), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 11 Shek O, Shek O, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013102091/16.

(130123956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Emergentinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Emergentinvest S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013102186/11.

(130124949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Caster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.931.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102107/15.

(130124354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bellavista Feeder Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102045/11.

(130124925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Coller International Partners VI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.062.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102121/9.

(130124531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Chanpia Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.231.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102111/10.

(130123918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Convex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 7, Op den Eien.

R.C.S. Luxembourg B 135.248.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102127/9.

(130124249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.640.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102105/23.

(130124184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Chribet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue de Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 141.365.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013102113/10.

(130124933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102131/9.

(130123863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Damballah, Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 4.530.

—
En date du 8 avril 2013, l'associé Tristan Bastid, avec adresse au 35, rue du Docteur Siffre, F-77930 Perthes, France, a cédé 1 des parts sociales qu'il détient dans la Société à Olivier Revol, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, B-1000 Bruxelles, Belgique, qui l'acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102145/12.

(130124286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CSN Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.
R.C.S. Luxembourg B 148.403.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juillet 2013.

CSN Resources S.A.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013102142/14.

(130124081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Crynalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 72.190.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale des Associés décide de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, du 55-57, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013102139/9.

(130124567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Citée Car, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 163.321.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Anonyme "Citee Car S.A.", tenue l'an deux mille et treize (2013), le 15 juillet 2013, à 14h, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

1* d'accepter la démission du mandat de commissaire aux comptes de SWL S.à.r.l. au 12 juillet 2013,

2* et de nommer comme nouvel commissaire aux comptes la société SCHEMSY S.A. avec siège social à 31, rue Mies, L-7557-Mersch, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B94683.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102116/16.

(130124335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

AREIM TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 121.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.745.

Par résolutions prises en date du 11 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Alan DUNDON, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant unique, avec effet immédiat;

- nomination de Anita LYSE, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102006/15.

(130124808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Colorado Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.932.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102122/15.

(130124668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Computer Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.000.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2013.

Référence de publication: 2013102125/10.

(130123792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Consobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102126/10.

(130124523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102129/10.

(130124456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Dawimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102155/9.

(130124121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.002.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER civil-law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IntReal International Real Estate Kapitalanlagegesellschaft für Immobilien mbH having its registered office located at Kehr wieder 8, 20457 Hamburg Germany, registered in Hamburg, (Germany), under company number HRB 108068, hereby represented by Wayne Fitzgerald, private employee, residing professionally at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of a proxy established under private seal on 29 April 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "POERF HOLDCO No 1 S.à.r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 158.002, with a share capital of EUR 141,318.- having its registered office at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 March 2011 under number C 483 page 23163.

The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary on the following dates

- 6 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2011 under number C 2092 page 100370,

- 12 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 October 2011 under number C 2517 page 120777,

- 22 December 2011, published in the the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 March 2012 under number C 663 page 31809,

and pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on the following date:

- 24 September 2012, published in the the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 October 2012 under number C 2653

That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notice;
2. The creation and issuance of 100 (one hundred) new Class A3 shares each having a nominal value of EURO 1.- (one Euro) and with a total Share Premium of EUR 9,900.- (nine thousand nine hundred Euro);
3. The creation and issuance of 100 (one hundred) new Class A4 shares each having a nominal value of EURO 1.- (one Euro) and with a total Share Premium of EUR 9,900.- (nine thousand nine hundred Euro);
4. Subscription and full payment of the new Class A3 shares and Class A4 and full payment of the Share Premium by the Sole Shareholder by contribution in cash;
5. Decision to amend article 6.1 of the Articles, as follows

"The Company's capital is set at EUR 141,518.- (one hundred and forty one thousand five hundred and eighteen Euro), represented by 141,518 (one hundred and forty one thousand one hundred and eighteen) issued shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, consisting of: (i) 12,900 (twelve thousand nine hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, (individually, the "Ordinary Share", and together the "Ordinary Shares"), and (ii) 128,418 (one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighteen) tracker redeemable shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Tracker Shares" or "T Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 103,626 (one hundred and three thousand six hundred and twenty-six) T Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T1 Shares") b) 24,792 (twenty-four thousand seven hundred and ninety-two) T shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class T2 Shares") and (iii) 200 (two hundred class A shares) distributed in the following classes of shares: (i) 100 (one hundred) Class A3 shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each the (the "Class A3 shares") and (ii) 100 (one hundred) Class A4 shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each the (the "Class A4 shares") (individually, the " Class A3 Shares and Class A4 Shares", and together the "New Class A Shares"),

6. Approve, sign and lodge for and on behalf of the Sole Shareholder any forms or documents required for the creation and issuance of the Class A3 shares and allocation of the Share Premium;

7. Approve, sign and lodge for and on behalf of the Sole Shareholder any forms or documents required for the creation and issuance of the Class A4 shares and allocation of the Share Premium;

8. Approve, execute and deliver such documents and do such acts for and on behalf of the Sole Shareholder as the Attorney deems necessary to give effect to the transactions contemplated in this power of attorney.

9. Miscellaneous

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation and issuance of 100 (one hundred) new Class A3 shares each having a nominal value of EURO 1.- (one Euro) and with a total Share Premium of EUR 9,900 (nine thousand nine hundred Euro);

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation and issuance of 100 (one thousand) new Class A4 shares each having a nominal value of EURO 1.- (one Euro) and with a total Share Premium EUR 9,900 (nine thousand nine hundred Euro);

Fourth resolution

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, declares to subscribe for 100 (one hundred) Class A3 Shares and 100 (one hundred) Class A4 shares each with a par value of one Euro (EUR 1.-), to be issued and to make payment in full for such New Shares together with a Share Premium of EUR 19,800.- (nineteen thousand eight hundred Euro); by a contribution in cash of EUR 20,000.- (twenty thousand Euros.-), and that the Company has from now at its disposal the total amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euros), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

“ 6.1. Share Capital. “The Company’s capital is set at EUR 141,518.- (one hundred and forty-one thousand five hundred and eighteen Euro), represented by 141,518 (one hundred and forty one thousand one hundred and eighteen) issued shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, consisting of: (i) 12,900 (twelve thousand nine hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, (individually, the “Ordinary Share”, and together the “Ordinary Shares”), and (ii) 128,418 (one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighteen) tracker redeemable shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the “Tracker Shares” or “T Shares”), distributed in the following classes of shares: a) 103,626 (one hundred and three thousand six hundred and twenty-six) T Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the “Class T1 Shares”) b) 24,792 (twenty-four thousand seven hundred and ninety-two) T shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class T2 Shares”) and (iii) 200 (two hundred class A shares) distributed in the following classes of shares: (i) 100 (one hundred) Class A3 shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each the (the “Class A3 shares”) and (ii) 100 (one hundred) Class A4 shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each the (the “Class A4 shares”) (individually, the “Class A3 Shares and Class A4 Shares”, and together the “New Class A Shares”),

Sixth resolution

Any forms or documents required for the creation and issuance of the Class A3 shares and allocation of the Share Premium are approved, signed and lodged for and on behalf of the Sole Shareholder.

Seventh resolution

Any forms or documents required for the creation and issuance of the Class A4 shares and allocation of the Share Premium are approved, signed and lodged for and on behalf of the Sole Shareholder.

Eighth resolution

To give effect to the transactions contemplated in this power of attorney, the Attorney, as far as necessary, is instructed to approve, execute and deliver such documents and do such acts for and on behalf of the Sole Shareholder.

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zehnten Mai.

Vor mir, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN

IntReal International Real Estate Kapitalanlagegesellschaft für Immobilien mbH mit Geschäftssitz in Kehrwieder 8, 20457 Hamburg, Deutschland, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Hamburg, unter der Nummer HRB 108068,

hier vertreten durch Herrn Wayne Fitzgerald, Privatbeamter, mit Geschäftsadresse in L-2163 Luxemburg, 40, Avenue Monterey,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 29. April 2013.

Die vorgenannte Vollmacht, die von der erschienenen Person sowie dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde für die Einreichung bei den Registrierbehörden beigelegt.

Die erschienene Partei, die wie oben erwähnt vertreten wird, hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

Die erschienene Partei ist der einzige Anteilhaber der Gesellschaft "POERF HOLDCO No 1 S.à r.l." eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 158.002, mit einem Kapital von EUR 141.318, und mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 483 vom 15. März 2011.

Die Satzung wurde abgeändert durch Urkunden des unterzeichneten Notars am:

* 6. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2092 vom 8. September 2011.

* 12. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2517 vom 18. Oktober 2011.

* 22. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 663 vom 13. März 2012.

und durch eine Urkunde von Maître Léonie Grethen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am:

* 24. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2653 vom 27. Oktober 2012.

Die Tagesordnung lautet folgendermassen:

Tagesordnung

1. Verzicht auf eine Einberufung.
2. Schaffung und Ausgabe von 100 (einhundert) neuen A3 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro und mit einer totalen Ausgabepremie von EUR 9.900,- (neuntausendneunhundert Euro),
3. Schaffung und Ausgabe von 100 (einhundert) neuen A4 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro und mit einer totalen Ausgabepremie von EUR 9.900,- (neuntausendneunhundert Euro),
4. Zeichnung und totale Einzahlung der neuen A3 und A4 Anteile und volle Einzahlung der Prämie durch den einzigen Anteilhaber durch eine Bareinlage.
5. Abänderung von Artikel 6.1 der Satzung.

„Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf 141.518,- Euro (einhunderteinundvierzigtausend fünfhundertachtzehn Euro), aufgeteilt in 141.518 (einhunderteinundvierzigtausend fünfhundertachtzehn) ausgegebene Geschäftsanteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro); diese Geschäftsanteile setzen sich zusammen aus (i) 12.900 (zwölftausendneunhundert) gewöhnlichen Anteilen im Nennwert von je 1,-Euro (einem Euro) (einzeln jeweils „Gewöhnlicher Anteil“ und zusammen „Gewöhnliche Anteile“ genannt) sowie (ii) 128.418 (einhundertachtundzwanzigtausend vierhundertachtzehn) rückkaufbare Trackeranteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Trackeranteile“ oder „T-Anteile“ genannt), die sich aus folgenden Klassen zusammensetzen:

a) 103.626 (einhundertdreitausend sechshundertsechszwanzig) T-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse T1“) und

b) 24.792 (vierundzwanzigtausend siebenhundert zweiundneunzig) T-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse T2“ genannt) und (iii) 200 (zweihundert A Anteile) eingeteilt in folgende Klassen von Anteilen (i) 100 (einhundert) A3-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse A3“ genannt) und (ii) 100 (einhundert) A4-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse A4“ genannt) (einzeln jeweils „Anteile der Klasse A3 und A4“ und zusammen „Neue Anteile der Klasse A“ genannt)

6. Genehmigung, Zeichnung und Zuteilung für den einzigen Anteilinhaber von Dokumenten welche nötig sind für die Schaffung und Ausgabe der Anteile der Klasse A3 und die Zuteilung der Prämie.

7. Genehmigung, Zeichnung und Zuteilung für den einzigen Anteilinhaber von Dokumenten welche nötig sind für die Schaffung und Ausgabe der Anteile der Klasse A4 und die Zuteilung der Prämie.

8. Genehmigung, Ausführung und Übergabe der Dokumente und Erstellung von Urkunden für den einzigen Anteilinhaber sowie der Bevollmächtigte es für nötig findet um den Beschlüssen Wirkung zu verleihen.

9. Verschiedenes.

Der einzige Gesellschafter fasst alsdann folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das gesamte Kapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, verzichtet der einzige Anteilinhaber auf eine Einberufung, der einzige Anteilinhaber betrachtet sich als gültig einberufen und erklärt dass er vollkommen über die Tagesordnung informiert ist welche ihm im Voraus mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Schaffung und Ausgabe von 100 (einhundert) neuen A3 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro und mit einer totalen Ausgabeprämie von EUR 9.900,- (neuntausendneunhundert Euro), wird beschlossen.

Dritter Beschluss

Die Schaffung und Ausgabe von 100 (einhundert) neuen A4 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro und mit einer totalen Ausgabeprämie von EUR 9.900,- (neuntausendneunhundert Euro), wird beschlossen.

Vierter Beschluss

Daraufhin erschien der einzige Anteilinhaber, vertreten wie vorgenannt, und erklärte 100 (einhundert) neue A3 Anteile und 100 (einhundert) neue A4 Anteile mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro zu zeichnen und diese neue Anteile komplett einzuzahlen mit einer Ausgabeprämie von EUR 19.800,- (neunzehntausendachthundert Euro), durch eine Einzahlung in bar von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro), sodass die Gesellschaft von nun an den Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) zur Verfügung hat wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde durch ein Bankzertifikat welches dieser ausdrücklich bestätigt.

Fünfter Beschluss

Infolge wird Artikel 6.1 folgenden Wortlaut haben.

" **6.1. Gesellschaftskapital.** „Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf 141.518,- Euro (einhunderteinundvierzigtausend fünfhundertachtzehn Euro), aufgeteilt in 141.518 (einhunderteinundvierzigtausend fünfhundertachtzehn) ausgegebene Geschäftsanteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro); diese Geschäftsanteile setzen sich zusammen aus (i) 12.900 (zwölftausendneunhundert) gewöhnlichen Anteilen im Nennwert von je 1,-Euro (einem Euro) (einzeln jeweils „Gewöhnlicher Anteil“ und zusammen „Gewöhnliche Anteile“ genannt) sowie (ii) 128.418 (einhundertachtundzwanzigtausend vierhundertachtzehn) rückkaufbare Trackeranteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die „Trackeranteile“ oder „T-Anteile“ genannt), die sich aus folgenden Klassen zusammensetzen:

a) 103.626 (einhundertdreitausend sechshundertsechszwanzig) T-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse T1“) und

b) 24.792 (vierundzwanzigtausend siebenhundert zweiundneunzig) T-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse T2“ genannt) und (iii) 200 (zweihundert A Anteile) eingeteilt in folgende Klassen von Anteilen (i) 100 (einhundert) A3-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse A3“ genannt) und (ii) 100 (einhundert) A4-Anteile im Nennwert von je 1,- Euro (einem Euro) (die „Anteile der Klasse A4“ genannt) (einzeln jeweils „Anteile der Klasse A3 und A4“ und zusammen „Neue Anteile der Klasse A“ genannt)

Sechster Beschluss

Alle Dokumente welche nötig sind für die Schaffung und Ausgabe der Anteile der Klasse A3 und die Zuteilung der Prämie, werden genehmigt, unterschrieben und zugeteilt an den einzigen Anteilinhaber.

107632

Siebter Beschluss

Alle Dokumente welche nötig sind für die Schaffung und Ausgabe der Anteile der Klasse A4 und die Zuteilung der Prämie, werden genehmigt, unterschrieben und zugeteilt an den einzigen Anteilhaber.

Achter Beschluss

Um den Beschlüssen welche in der Vollmacht aufgeführt sind Wirkung zu verleihen, wird der Bevollmächtigte beauftragt, soweit wie nötig, Dokumente und Urkunden zu genehmigen, auszuführen und zu auszuhändigen an den einzigen Anteilhaber.

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Fitzgerald et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: LAC/2013/23013. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106273/240.

(130128737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

GS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.858.

Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2010, acte publié au Mémorial C No 2436

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 4 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013102323/14.

(130124634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

PW Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

R.C.S. Luxembourg B 178.934.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Immobilière de Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le

numéro 108.412, ici valablement représentée par son gérant unique Monsieur Patrick WINANDY, promoteur, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries,

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "PW CONSTRUCTIONS S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une société de constructions «clé en main» pour compte du groupe et pour son propre compte ou toutes autres sociétés appartenant à Patrick WINANDY et Patrick KREINS.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, la comparante Immobilière de Luxembourg S.à r.l., préqualifiée a souscrite à toutes les parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick WINANDY, promoteur, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries, gérant administratif, et

- Monsieur Antoine LABALESTRA, constructeur, né à Luxembourg, le 1^{er} avril 1965, demeurant à L-5577 Remich, 19, rue Wenkel, gérant technique.

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée:

(i) pour tout ce qui est en relation avec le domaine de la construction «clé en main» par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif, et

(ii) pour tout autre engagement par la signature individuelle du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WINANDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2013. Relation GRE/2013/2979. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013106286/124.

(130128385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.171.775,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Randstad Luxembourg International S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on the October 17, 2002, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1717 dated December 2, 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.633 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, enacted on November 05, 2012, published in the Mémorial C, number 3068 of December 20, 2012.

The meeting is presided by Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,766,871 (one million seven hundred and sixty-six thousand eight hundred and seventy-one) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen to 5, Place de le Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2.- Amendment of the first paragraph of Article 4 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 4.** The Company shall have its registered office in the municipality of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg."

and amendment of the second paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Managers and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders"

3.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen to 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

Pursuant to the above transfer of registered office, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall have its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg." and amendment of the second paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Managers and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " Randstad Luxembourg International S.à r.l." ayant son siège social à 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1717 du 2 décembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 89.633 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 05 novembre 2012 publié au Mémorial C numéro 3068 du 20 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,766,871 (un million sept cent soixante-six mille huit cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Transfert du siège social de la Société du 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 5, Place de le Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. - Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»
et de modifier le second paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance et peut être transféré à l'intérieur du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.»;

3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Suite au transfert de siège ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»
et de modifier le second paragraphe de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

«Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance et peut être transféré à l'intérieur du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonic, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33035.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106297/134.

(130128922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.117.800,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Randstad Luxembourg North America S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen incorporated by deed

of Me Joseph ELVINGER, notary established in the city of Luxembourg, on the June 27, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1881 dated July 31, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.086 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, enacted on December 29, 2011, published in the Mémorial C, number 512 of February 27, 2012.

The meeting is presided by Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,644,712 (twelve million six hundred and forty-four thousand seven hundred and twelve) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen to 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2.- Amendment of the first paragraph of Article 4 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

and amendment of the second paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

3.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen to 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

Pursuant to the above transfer of registered office, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

and amendment of the second paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme " Randstad Luxembourg North America S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen constituée suivant acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1881 du 31 juillet 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 140.086 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 29 décembre 2011 publié au Mémorial C numéro 512 du 27 février 2012.

L'assemblée est présidée par Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,644,712 (douze millions six cent quarante-quatre mille sept cent douze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Transfert du siège social de la Société du 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. - Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

et de modifier le second paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.»;

3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Suite au transfert de siège ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

et de modifier le second paragraphe de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

«Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33033.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106298/127.

(130128920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Unicity XIII Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Unicity XIII Nottingham S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.784.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June, before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Unicity XIII Nottingham S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Commerce and Companies Register (the RCS) of Luxembourg under number B 175784 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 24, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 164301 and having a share capital amounting to EUR 13,300.- (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I.- the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of the name of the Company from "Unicity XIII Nottingham S.à r.l." to "Unicity XIII Liverpool S.à r.l.";
2. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

3. Miscellaneous.

III.- the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from "Unicity XIII Nottingham S.à r.l." to "Unicity XIII Liverpool S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is Unicity XIII Liverpool S.à r.l. (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Unicity XIII Nottingham S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 175784 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 12 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 avril 2013. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164301 et dont le capital social s'élève à EUR 13.300 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, dont l'adresse professionnelle se situe à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Unicity XIII Nottingham S.à r.l.» à «Unicity XIII Liverpool S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III.- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «Unicity XIII Nottingham S.à r.l.» à «Unicity XIII Liverpool S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est Unicity XIII Liverpool S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.100.-.

107642

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013106453/104.

(130128476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Cowpoke Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.919.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102133/15.

(130123900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Waypoint (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 178.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Waypoint GP Limited, a company having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 1ZZ, registered with the Jersey Companies Registrar under number 110102, here represented by Nathalie Chevalier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Waypoint (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Waypoint GP Limited, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The number of managers is set at four (4). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A. Managers of Category A:

Mr David John Michael HAZZARD, director, born on 5 October 1966 in Leeds (United Kingdom), professionally residing at 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 1ZZ;

Mr Andrew David LE GAL, director, born on 17 November 1976, in Jersey, professionally residing at 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 1ZZ;

B. Managers of Category B:

Mr Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, director, born on 21 September 1963, in Heerlen, The Netherlands, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Mr Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, deputy managing director, born on 28 February 1971, in Geleen, The Netherlands, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Waypoint GP Limited, société constituée selon les lois du Jersey ayant son siège social à 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 1ZZ, immatriculée au registre de Jersey Companies Registrar sous le numéro 110102, ici représentée par Nathalie Chevalier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Waypoint (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses

comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Waypoint GP Limited prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4). Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

A. Gérant de catégorie A:

M. David John Michael HAZZARD, administrateur, né le 5 octobre 1966 à Leeds (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 1ZZ;

M. Andrew David LE GAL, administrateur, né le 17 novembre 1976 à Jersey, demeurant professionnellement au 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 1ZZ;

B. Gérant de catégorie B:

M. Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, managing director, né le 21 septembre 1963, à Heerlen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

M. Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, deputy managing director, né le 28 février 1971, à Geleen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2) Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. CHEVALIER, DELOSCH

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2013. Relation: DIE/2013/8198. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106473/423.

(130128864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July,

before us, Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 ("Tamweelview"). The articles of association of Tamweelview were for the last time amended by a deed of Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 25 June 2013, in the process of being published thereof in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open with Ms. Szilvia SARI, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, private employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Szilvia SARI, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of Tamweelview by an amount of twenty three million five hundred thousand Euros (EUR 23,500,000.-) through the issuance of two hundred thirty-five thousand (235,000) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each so as to raise the share capital from its current amount of five hundred fifty-five million sixteen thousand five hundred Euros (EUR 555,016,500.-) to five hundred seventy-eight million five hundred sixteen thousand five hundred Euros (EUR 578,516,500.-).

2. To issue two hundred thirty-five thousand (235,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above capital increase.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of twenty-three million five hundred thousand Euros (EUR 23,500,000.-)

so as to raise it from its present amount of five hundred fifty-five million sixteen thousand five hundred Euros (EUR 555,016,500.-) to five hundred seventy-eight million five hundred sixteen thousand five hundred Euros (EUR 578,516,500.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue two hundred thirty-five thousand (235,000) shares, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared an actual shareholder, Abu Dhabi Investment Authority, an institution governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms. Szilvia SARI, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 July 2013, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber, represented as above stated, declared to subscribe for two hundred thirty-five thousand (235,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each to fully pay in cash for these shares for the amount of twenty three million five hundred thousand Euros (EUR 23,500,000.-).

The amount of twenty three million five hundred thousand Euros (EUR 23,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders acknowledged that the other shareholder has waived to use the preferential subscription rights to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription, payment and allotment of the new shares by the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 3.1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Such article will henceforth read as follows:

" **Art. 3.1. Subscribed capital, Authorised capital.** Tamweelview's subscribed capital is set at five hundred seventy-eight million five hundred sixteen thousand five hundred Euros (EUR 578,516,500), divided into five million seven hundred eighty-five thousand one hundred sixty-five (5,785,165) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at EUR 6500.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet,

par-devant Nous Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 mai 2003 («Tamweelview»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Szilvia SARI, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy,

qui a désigné comme secrétaire M. Raymond THILL, employé privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Szilvia SARI, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de Tamweelview à concurrence de vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 23.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-cinq millions seize mille cinq cents euros (EUR 555.016.500,-) à cinq cent soixante-dix-huit millions cinq cent seize mille cinq cents euros (EUR 578.516.500,-).

2 Émission des deux cent trente-cinq mille (235,000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de Tamweelview, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 23.500.000,-)

pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-cinq millions seize mille cinq cents euros (EUR 555.016.500,-) à cinq cent soixante-dix-huit millions cinq cent seize mille cinq cents euros (EUR 578.516.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux cent trente-cinq mille (235,000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu un actuel actionnaire, Abu Dhabi Investment Authority, une institution régie par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Mademoiselle Szilvia SARI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2013, qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent trente-cinq mille (235,000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèce à concurrence de vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 23.500.000,-).

Le montant de vingt-trois millions cinq cent mille euros (EUR 23.500.000,-) a dès lors été à la disposition de Tamweelview à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte que l'autre actionnaire a renoncé, pour autant que de besoin, au droit de préférence lui revenant éventuellement lors de la souscription des nouvelles actions à émettre lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 3.1 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.1. Capital souscrit, Capital autorisé.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-dix-huit millions cinq cent seize mille cinq cents euros (EUR 578.516.500,-) représenté par cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-cinq (5.785.165) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à EUR 6500.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Sari, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. LAC/2013/33314. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106420/175.

(130128480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

BPO LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.676.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102060/10.

(130124650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Spring Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.568.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130116889 fait le 12 juillet 2013.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Radices Fiduciam S.A., ayant son siège social à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.691,

ici représentée par Madame Sarah Lobo, Master of Commerce, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juin 2013, laquelle procuration, singée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Spring Holding S.A.».

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. A l'intérieur du territoire de la Ville de Luxembourg, le siège social pourra être transféré sur décision du conseil d'administration.

2.2. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les formes prévues pour les modifications de statuts.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le contrôle, la gestion, le développement et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

3.3. La Société peut encore acquérir tout brevet, licence, marque ou procédé ou mode de fabrication, et l'exploiter soit directement, soit à travers des licences à accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, soit à des tiers.

3.4. D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 2.170 (deux mille cent soixante-dix) actions A, 930 (neuf cent trente) actions B et de 0 (zéro) actions C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) d'actions de EUR 10,-(dix Euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B). Les porteurs d'actions Ordinaires de Classe A paieront une prime d'émission, dont le montant sera déterminé à chaque augmentation de capital.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 28 juin 2018, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé, dans les limites définies de l'article 12.4, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

5.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.10. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires sous la forme de la distribution des réserves libres de la Société.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant conformément à l'article 18.3. ci-après.

6.2. Sans préjudice de l'article 6.1 ci-avant, les augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière proposée par le conseil d'administration.

6.3. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

6.5. Toute prime d'émission constituée peut être distribuée par l'Assemblée Générale suivant les modalités de distribution d'une réserve libre.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

8.1. Les actions sont nominatives.

8.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

8.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 9. Cession d'actions.

9.1. Dans le cas où un actionnaire (la «Partie Initiatrice») reçoit une offre de la part d'un tiers potentiel acheteur (l'«Acheteur») d'acheter tout ou partie des actions de la société, cette Partie Initiatrice informera au préalable par écrit l'autre actionnaire et la société de l'offre d'acquisition en question (l'Avis de Transfert).

Dès réception de l'Avis de Transfert émanant de la Partie Initiatrice, l'autre actionnaire disposera de trente (30) jours calendaires pour signaler à la Partie Initiatrice (l'Avis de Tag Along) qu'il souhaite céder à l'Acheteur un nombre d'actions dans une proportion égale que le nombre d'actions prévus dans l'Avis de Transfert.

L'Avis de Tag Along constituera un engagement irrévocable de cession des actions à l'Acheteur, aux termes et conditions contenus dans l'Avis de Transfert.

La Partie Initiatrice n'aura pas le droit de transférer ces parts à l'Acheteur, à moins que l'Acheteur n'acquière également l'ensemble des actions de l'autre actionnaire telle que définis dans l'Avis de Tag Along, à des termes et conditions identiques à celles contenus dans l'Avis de Transfert.

A moins que l'autre associé n'en convienne différemment, la réalisation de la cession (i) des actions par la Partie Initiatrice et (ii) des actions de l'autre actionnaire interviendra simultanément.

Les dispositions du présent point 9.1 ne s'appliquent pas à la situation où un des actionnaires cède tout ou partie de ses actions à une entité contrôlée directement ou indirectement par ce même actionnaire.

9.2. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 10. Emprunts obligataires convertibles.

10.1. Le conseil d'administration met en œuvre l'émission d'emprunts obligataires, convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, décidée par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 18.3 ci-après.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires, statuant conformément à l'article 18.3 ci-après, précise par la même les conditions de l'emprunt obligataire telles que la nature, le volume, le prix, le taux d'intérêts, la devise des emprunts ainsi que les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 11. Conseil d'administration.

11.1. La société est administrée par un conseil composé de 3 membres, actionnaires ou non. Le conseil d'administration comporte deux administrateurs proposés par l'actionnaire A («l'administrateur A») et un administrateur proposé par l'actionnaire B («l'administrateur B»).

11.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

11.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte doivent se réunir et pourvoir à son remplacement sans préjudice des dispositions de l'article 11.1 ci-dessus, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Aucune décision prévue à l'article 12.4. ne pourra être prise aussi longtemps que la vacance du poste d'un administrateur A ou d'un administrateur B perdure.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

12.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que i) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et ii) si au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés. Sauf les décisions reprises à l'article 12.4, toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple.

12.4. Les décisions suivantes ne peuvent être prises qu'avec l'accord des administrateurs A et de l'administrateur B:

i) décisions stratégiques de la société en ce compris notamment les décisions d'investissement et de divestissement sous quelque forme que ce soit, l'octroi de prêts et de tous autres instruments financiers semblables, l'engagement de négociations avec des sociétés tierces la rupture desquelles entraînerait des conséquences financières pour la Société, l'acceptation ou la renonciation des mandats de gestion de sociétés tierces;

ii) désignation des conseillers pour des projets spécifiques (banques, conseillers juridiques et fiscaux, réviseurs d'entreprises,...) («les conseillers approuvés») ainsi que la définition des termes et la conclusion des contrats avec ces conseillers;

iii) la distribution d'acomptes sur dividendes;

iv) le paiement des honoraires, salaires, commissions, frais et autres dépenses qui excèdent le montant de 50.000 euros.

v) d'augmenter le capital social de la société dans les limites définies à l'article 5.2 du capital autorisé.

12.5. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote ou leur accord par lettre, télécopieur ou courrier électronique.

12.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. La réunion tenue par des moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par deux membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Sans préjudice des dispositions de l'article 12.4 ci-dessus, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

14.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 12.4 ci-avant, la gestion journalière comprend l'accomplissement d'actes courants tels que notamment le paiement des notes d'honoraires ou factures des conseillers approuvés, le paiement et l'accomplissement des mesures en relation avec les impôts, taxes et autres charges fiscales régulières de la Société, la conclusion et le paiement des contrats de fourniture pour la Société (si nécessaire), l'information aux investisseurs, le suivi et le traitement administratif des participations de la Société.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 16. Commissaire.

16.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 17. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.

18.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

18.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi et par l'article 18.3 des présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

18.3. Les résolutions modifiant les statuts de la Société ainsi que les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises que par une décision unanime des Actionnaires A et B:

i) les modifications de capital quelque soit leur forme (en ce compris, entre autres, les contributions en nature, les fusions et les scissions);

ii) les conditions relatives à l'émission d'actions nouvelles (article 6.2), la renonciation au droit préférentiel de souscription des actions à émettre et à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou autres (article 10);

iii) résolutions nécessaires pour la mise en œuvre des décisions stratégiques de la société telles que définies à l'article 12.4 i);

Art. 19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

19.1. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, le premier octobre à 14.00 heures.

19.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tient le premier jour ouvrable suivant.

19.3. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 20. Votes. Chaque action donne droit à une voix

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition de bénéfices.

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité de l'article 18.3. ci-dessus.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 24. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 juin 2014.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'Actions | Montant souscrit (en EUR) | % du capital social |
|----------------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| Radices Fiduciam S.A. | 31.000 | 31.000 | 100,00% |
| Total | 31.000 | 31.000 | 100,00% |

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci - dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateurs A:

- Madame Sarah Lobo, Master of Commerce, née le 18 novembre 1984, à Mumbai (Inde), avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Madame Virginie Derains, Employée privée, née le 11 janvier 1981, Amnéville, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Administrateur B:

- Madame Sonja Bemtgen, Licenciée en criminologie, née le 4 janvier 1955, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Picigemme S.à r.l., ayant son siège social à 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.133.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lobo, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1172. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106348/288.

(130128875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Tillman Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. Tillman G.m.b.H.).**

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 22.922.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Tillman International B.V., Aktiengesellschaft bestehend unter der niederländischen Gesetzgebung, mit Sitz in NL-7078 AR Megchelen, Julianaweg 12 (Niederlande), eingetragen bei der „Kamer van Koophandel“ unter der Nummer 09175241,

hier vertreten durch Frau Laure SINESI, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, 121, Avenue de la Faïencerie, auf Grund einer ihr ausgestellten Vollmacht, welche nach gehöriger ne varietur Signature, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, durch ihre Bevollmächtigte, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Tillman G.m.b.H." mit Sitz in L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 22.922),

gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Jean-Paul HENCKS, damals Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 04. Juni 1985, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 210 am 22. Juli 1985, deren Statuten mehrmals abgeändert wurden auf Grund von Urkunden aufgenommen durch:

- Jean-Paul HENCKS, damals Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg:

(i) am 26. Juli 1986 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 320 am 17. November 1987,

(ii) am 11. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 143 am 20. Mai 1987,

(iii) am 25. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 18 am 23. Januar 1989.

- Edmond SCHROEDER, damals Notar mit Amtswohnsitz in Mersch am 8. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 267 vom 18. Juni 1992,

- unter Privatschrift laut Bestimmungen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 welche das Gesetz vom 10. August 1915, wie abgeändert, am 26. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1271 von 2. September 2002.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), beträgt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünf und zwanzig Euro (25,- EUR).

- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Tillman G.m.b.H." zu sein und dass diese den amtierenden Notar ersucht, die von ihr in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die Komparentin Tillman International B.V., vorbenannt, alleinigen Eigentümerin der Gesellschaft wurde auf Grund von zwei (2) Anteilsübertragungen vom 1. Januar 2010, in welcher Herr Freddy TILLMAN den (1) Anteil von Louise TILLMAN angekauft hat, und eine weiter Anteilsabtretung in welcher die Komparentin Tillman International B.V., fünf hundert (500) Anteile, welche Herr Freddy TILLMAN, an der Gesellschaft gehalten hat, erwarb.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften

Aufgrund der vorstehenden Erläuterungen, beschliesst die Versammlung Artikel 5 der Statuten folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) Euro, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR)“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft in Tillman Luxembourg GmbH umzufirmieren.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Freddy TILLMAN anzunehmen, und gewährt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Roy TILLMAN, geboren am 13. September 1966 in Gendrigen (Niederlande), wohnhaft im Julianaweg 12, 7078AR Megchelen (Niederlande), als neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtskräftig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers vertreten.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst am Ende von Artikel 5 der Statuten folgenden Absatz beizufügen:

„ **Art. 5. (Neuer letzter Absatz).** Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst nicht über Punkt 6 der Tagesordnung abzustimmen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Statuten der Gesellschaft abzuändern und komplett neu zu formulieren um ihr folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den geltenden Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung «Tillman Luxemburg GmbH» an.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Import, der Export, die Produktion und Herstellung sowie der Handel mit Baustoffen jeglicher Art, und alle Tätigkeiten welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mamer. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann nach Entscheidung der Teilhaber verlagert werden

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden.

Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden. Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In der Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Wenn die Gesellschaft nur ein Teilhaber hat, werden die Befugnisse, die durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung erteilt, durch den alleinigen Teilhaber ausgeübt.

Die unter diesen Bedingungen übernommenen Beschlüsse des alleinigen Teilhabers werden schriftlich festgehalten.

Ebenso sind Verträge zwischen dem alleinigen Teilhaber und die von ihm vertretene Gesellschaft schriftlich festzuhalten. Diese Bestimmung ist nicht auf laufende Geschäfte anwendbar, die unter normalen Bedingungen abgeschlossenen werden.

Zwischendividenden können unter folgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

- eine Zwischenbilanz ist auf halb- oder vierteljähriger Basis zu erstellen,
- die Zwischenbilanz muss genügende Gewinne, einschliesslich vorgetragener Gewinne ausweisen,
- den Beschluss Zwischendividenden auszuzahlen nimmt eine ausserordentliche Generalversammlung der Teilhaber.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den 15 Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte, Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundertundfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Laure SINESI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2013106435/178.

(130129079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Um Plaakert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 10B, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 178.939.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur René SCHMIT, informaticien, né le 7 août 1964 à Luxembourg, demeurant au 10b, route de Grevenmacher, L-6912 Roodt-sur-Syre, et

2.- Madame Sylvie LEY, épouse SCHMIT, ménagère, née le 6 juillet 1967 à Ettelbruck, demeurant au 10b, route de Grevenmacher, L-6912 Roodt-sur-Syre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Uni Plaakert».

Art. 3. La société a pour objet le développement et la commercialisation de produits micro-électroniques et informatiques ainsi que le conseil et l'organisation de formations continues dans ce domaine.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Betzdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur René SCHMIT, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Madame Sylvie LEY, préqualifiée, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie au 10b, route de Grevenmacher, L-6912 Roodt-sur-Syre.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur René SCHMIT, informaticien, né le 7 août 1964 à Luxembourg, demeurant au 10b, route de Grevenmacher, L-6912 Roodt-sur-Syre.

- 3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: René SCHMIT, Sylvie LEY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013106452/119.

(130128474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Highland Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.930.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102353/15.

(130124371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.